

Original : anglais

DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS À LA SOUS-COMMISSION 1 – TROISIÈME TOUR

Les États-Unis remercient le Président, le Secrétariat et les membres de la Sous-commission 1 pour leur travail sur les questions difficiles auxquelles l'ICCAT est confrontée en ce qui concerne les thonidés tropicaux. Nous sommes encouragés par le fait que la Sous-commission a pu convenir d'une reconduction d'un an des dispositions de la Recommandation 19-02 qui arrivent à expiration.

Toutefois, en ce qui concerne le document PA1-502B, notre position reste inchangée : nous ne pouvons pas approuver ce document. Le contenu essentiel du document PA1-502B a été intégré dans les tableaux d'application (COC-304C), qui clarifient suffisamment la manière dont les CPC soumises à des limites de capture devraient gérer leurs pêcheries. Nous réitérons nos suggestions : La Sous-commission 1 devrait se contenter de prendre simplement note du document et de son utilité potentielle pour soutenir les futures discussions sur l'allocation, en particulier son annexe, qui fournit un contexte important.

Les États-Unis ont été déçus de constater qu'une grande partie de la spécificité de la feuille de route originale a été perdue dans la version PA1-511A. On ne sait pas non plus pourquoi nos suggestions détaillées sur la feuille de route n'ont pas été incluses dans l'annexe 3 du document PA1-520. Nous sommes préoccupés par le fait que nos suggestions continuent d'être ignorées. Nous demandons que l'annexe 3 soit mise à jour pour refléter les modifications que nous avons suggérées concernant le document PA1-511, ainsi que les commentaires apportés dans le document PA1-516. Nous avons pris note de la suggestion de l'Afrique du Sud exprimée dans le document PA1-519 de revoir la mise en œuvre de la Rec. 19-02, et nous pensons que notre suggestion de revoir les plans de gestion de la pêche s'ajuste à cette discussion. Nous avons également pris note de l'accent que de nombreuses CPC ont mis sur les discussions relatives au paragraphe 66 de la Rec. 19-02, et nous pensons que cela devrait être reflété dans l'ordre du jour de l'une des réunions intersessions. Même sans nouvel avis du SCRS, il y a suffisamment d'informations disponibles pour soutenir une deuxième réunions intersessions virtuelle axée sur les DCP en avril, ainsi que la discussion sur la gestion des navires ravitailleurs reportée de la réunion annuelle de 2019. Nous réitérons nos demandes au SCRS, comme suit, qui, bien que soumises, n'ont pas été diffusées lors du troisième tour :

Avis demandé au SCRS pour soutenir les priorités de la Sous-commission 1

- Avis sur l'efficacité des fermetures spatio-temporelles (demandé dans la Recommandation 19-02, paragraphes 28 et 66)
- Avis sur le nombre maximum d'opérations sous DCP qui devrait être établi par navire ou par CPC (demandé dans la Recommandation 19-02, paragraphe 31) et, si ce n'est pas possible, un avis sur les informations qui devraient être fournies par les CPC pour appuyer cette analyse
- Analyse de l'impact des navires de support sur les captures d'albacore et de thon obèse juvéniles (Rec. 19-02, paragraphe 33).
- Avis actualisé sur les impacts sur la PME des captures d'albacore et de thon obèse par type d'engin (par exemple, l'outil d'aide à la décision du rapport du SCRS de 2018), basé sur l'évaluation de l'albacore de 2019 et l'évaluation du thon obèse de 2021.

Afin d'éviter de prolonger la discussion, les États-Unis peuvent accepter la version PA1-511A de la feuille de route de 2021 à condition qu'elle soit considérée comme une liste minimale de sujets à couvrir en 2021, et que cela soit reflété dans le rapport de ce processus décisionnel. Nous travaillerons avec le Président pour veiller à ce que les préoccupations des États-Unis soient prises en compte dans l'élaboration des ordres du jour des réunions intersessions de la Sous-commission 1 de 2021 et nous encouragerons les autres CPC à faire de même.